



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Signalisation horizontale du réseau principal des routes départementales du Loiret

Date et heure limites de réception des offres :

6 novembre 2026 à 12h00

DEPARTEMENT DU LOIRET

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	3
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	3
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes.....	4
2.4 - Développement durable	4
3 - Les intervenants.....	4
3.1 - Maîtrise d'œuvre	4
3.2 - Contrôle technique.....	4
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	4
4 - Conditions relatives au contrat	4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
5 - Contenu du dossier de consultation	4
6 - Présentation des candidatures et des offres	5
6.1 - Documents à produire.....	5
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique.....	8
7.2 - Signature électronique	8
8 - Examen des candidatures et des offres	9
8.1 - Sélection des candidatures.....	9
8.2 - Attribution des accords-cadres	9
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	10
9 - Renseignements complémentaires.....	10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
9.2 - Procédures de recours.....	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Signalisation horizontale du réseau principal des routes départementales du Loiret

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : **l'appel d'offres ouvert**. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec **maximum** est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Agences territoriales d'Orléans et Pithiviers
02	Agences territoriales de Montargis et de Sully-sur-Loire

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45233221-4	Travaux de marquage routier
02	45233221-4	Travaux de marquage routier

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **5 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Si cela est nécessaire à la bonne exécution de l'accord-cadre, le groupement pourra se voir contraint de se transformer en groupement conjoint avec mandataire solidaire sur demande écrite du Département.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée. Si le candidat propose une variante, elle ne sera pas analysée. Seule son offre de base sera prise en compte à la condition qu'elle soit complète, bien individualisée, distincte de la variante et conforme au cahier des charges.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

Le dossier de consultation des entreprises est disponible immédiatement et gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1 ou forme libre)
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Le bordereau des prix unitaires (BPU) au format EXCEL - fichier du marché - et PDF
Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) au format EXCEL - fichier du marché - et PDF
<p>Le mémoire technique détaillant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise, et se présentera de la façon suivante :</p> <p>Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise pour répondre aux prestations décrites dans le CCTP. Afin d'appréhender l'offre au plus juste, ce document s'articulera en 4 parties distinctes (se référer aux critères et sous-critères de jugement des offres) :</p> <p>A/ Partie sur la pertinence des moyens humains et matériel affectés aux prestations du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'encadrement mis en œuvre au cours des diverses phases du chantier ▪ Les moyens en personnels d'exécution (nombre d'ouvriers spécialisés, nombre de chefs d'équipes,...) et en matériel (nombre et type de machines,...) de l'entreprise signataire et des éventuels sous-traitants dédié à la réalisation du marché ▪ Formation et qualification des personnels affectés ▪ Les particularités spécifiques à l'entreprise <p>B/ Partie explicative de l'organisation générale</p> <p>L'entreprise établira un Plan d'Assurance Qualité (PAQ) qui reprendra notamment les éléments suivants.</p> <p>L'entreprise précisera l'affectation des tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tâches assurées par l'entreprise signataire du marché ▪ Tâches assurées par les éventuelles entreprises sous-traitantes dans le cadre de l'exécution des bons de commande ▪ Fournisseurs de matériaux ▪ Laboratoire <p>Elle précisera également :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation avec les différents intervenants, organisation mise en place pour le suivi des missions ▪ La méthodologie d'exécution des prestations du marché ▪ Les procédures de suivi et de mise en œuvre (échange hebdomadaire, documents synthétiques, planning de suivi,...) ▪ Les dispositions prises pour assurer une bonne qualité de réalisation des travaux. Il sera précisé notamment l'organisation du contrôle interne et externe et les dispositifs mises en œuvre en cas de contrôle négatifs ▪ Les méthodes et les formules des matériaux utilisés. L'entrepreneur devra joindre les fiches techniques des produits et indiquer la provenance des produits en précisant leur domaine d'emploi pour respecter les performances, décrites au CCTP. La fiche de caractérisation des produits en annexe 2 du CCTP sera également complétée. <p>C/ Partie explicative des procédures de signalisation et de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'approche en matière de signalisation des chantiers, et les dispositions que l'entreprise propose pour la sécurité des usagers et des riverains ▪ Les dispositions que l'entreprise s'engage à mettre en œuvre afin d'assurer la sécurité et l'hygiène des personnels <p>D/ Partie explicative de l'organisation et du déroulement pour l'exécution de deux mises en situation</p> <p>Le candidat sera jugé sur la qualité de traitement des 2 cas ci-dessus, ainsi que la pertinence des dossiers d'exploitation (personnel impliqué et leur rôle, signalisation de chantier, protection de chantier, phasage, planning, méthodologie, produit utilisés, véhicules, matériel, coordination avec le Conseil Départemental de la préparation du chantier à la réception,...).</p>

D1/ Organisation et déroulement d'un chantier de marquage neuf

Mise en situation chantier RD 955 PR 12+200 à 13+000 (Boulay-les-Barres)

- Réalisé de nuit, sous circulation (6 730 véh/jour dont 892 PL/jour)
- Longueur de 760 m, sur une route bidirectionnelle, largeur chaussée moyenne de 6,7 m, réalisé sur un béton bitumineux semi-grenu 0/10
- Marquage de l'axe et des rives, 1 carrefour giratoire d'un rayon extérieur supérieur à 15 m possédant 3 branches, marquage réalisé en enduit à chaud
- Travaux de nuit, température de l'air 18°C

D2/ Organisation et déroulement d'un chantier de repassage

Mise en situation chantier RD 2007 PR 62+583 à 73+651 (Briare / Ousson-sur-Loire / Bonny-sur-Loire)

- Réalisé de jour, sous circulation (6 942 véh/jour dont 407 PL/jour)
- Longueur de 11 043 m, sur une route bidirectionnelle, largeur chaussée moyenne de 8 m, avec un marquage initial en enduit à chaud et plusieurs repassages en peinture à l'eau
- Repassage de l'axe et des rives, 2 carrefours giratoires d'un rayon supérieur à 15 m, 4 carrefours en T avec tourne à gauche, 1 carrefour en croix avec tourne à gauche, 4 bretelles d'accès (voie d'insertion ou de décélération) d'un linéaire de 1,240 km, en peinture à l'eau
- La signalisation est assurée par le prestataire
- Travaux de jour, température de l'air 25°C

E/ Partie explicative des procédures de protection de l'environnement

- Les dispositions que l'entreprise s'engage à mettre en œuvre au titre de la protection de l'environnement
- La gestion des déchets, la destination des produits évacués et les mesures prises pour le traitement, la réduction des nuisances telles que les poussières ou le bruit
- SOPAE (Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Environnement) comprenant notamment : moyens personnels et matériels ainsi que l'organisation des contrôles au titre de la préservation de l'environnement

Chaque rubrique du mémoire justificatif devra être renseignée puisqu'elle est utile au jugement de la valeur technique de l'offre.

Ce mémoire justificatif sera rendu contractuel à la signature du marché.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

NB : DONNEES PERSONNELLES

relatives aux libellés et documents fournis sur les personnes des sociétés

Le Département du Loiret recueille des données personnelles concernant des personnes dans le cadre de la présente consultation. Conformément à la loi et aux règlements en la matière, ces informations peuvent être transmises aux partenaires impliqués dans cette consultation. Elles seront conservées en respect des règles définies par les Archives départementales du Loiret, dans le respect des textes issus du Code du Patrimoine relatifs aux archives publiques.

Pour toute question relative aux données personnelles, vous pouvez contacter le département du Loiret à l'adresse suivante « *Département du Loiret – A l'attention du Délégué à la protection des données – 45945 ORLEANS* » ou par l'intermédiaire du formulaire dématérialisé de Protection des données personnelles du Département, accessible sur le *site Loiret.fr*, rubrique « *Vos démarches en ligne* ».

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur **impose la transmission des plis par voie électronique** pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier ou sur support électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les candidats ne disposant pas de certificat de signature électronique peuvent remettre électroniquement leur offre non-signée. La signature n'étant requise qu'au stade de l'attribution du marché, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Ainsi, l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Département du Loiret
Pavillon Aménagement
A l'attention de la DPRP service de la commande publique
32 Avenue Jean Zay
45000 Orléans

7.2 - Signature électronique

En cas de signature électronique, elle doit être individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Dans l'hypothèse d'un groupement, l'offre peut être signée soit par l'ensemble des opérateurs économiques, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les opérateurs économiques au stade de la passation du marché.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 points
2-Valeur technique	30 points
3-Valeur environnementale	10 points

x

➤ Critère 1 « Prix des prestations » sur 60 points

Le prix analysé résulte de la commande type (DQE) remise avec l'offre.

Il sera fait application de la formule suivante :

$$\text{Note} = 60 \times \text{Offre la moins chère} / \text{Offre considérée}$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Lors de l'analyse des offres, le Département se réserve la possibilité de demander la communication des sous-détails de prix unitaires.

➤ Critère 2 « Valeur technique » sur 30 points

Le critère « valeur technique » sera jugé au regard des éléments suivants :

A/ La pertinence des moyens humains et matériel affectés aux prestations du marché sur 5 points

B/ La pertinence de l'organisation générale sur 8 points

C/ La pertinence des procédures de signalisation et de sécurité sur 5 points

D/ La pertinence de l'organisation et du déroulement pour l'exécution des deux mises en situation suivantes (depuis la phase de préparation jusqu'à la réception des travaux) sur 12 points

D1/ Organisation et déroulement d'un chantier de marquage neuf

Mise en situation chantier RD 955 PR 12+200 à 13+000 (Boulay-les-Barres) - sur 6 points

D2/ Organisation et déroulement d'un chantier de repassage

Mise en situation chantier RD 2007 PR 62+583 à 73+651 (Briare / Ousson-sur-Loire / Bonny-sur-Loire) - sur 6 points

➤ Critère 3 « Valeur environnementale » sur 10 points

Le critère « valeur environnementale » sera jugé au regard des éléments suivants :

E/ La pertinence des procédures de protection de l'environnement sur 10 points

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.loiret.com>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02 38 77 59 00
Télécopie : 02 38 53 85 16
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.